



REGLEMENT DU TRIATHLON M EMBRUN

1. Le règlement en vigueur pour l'épreuve est celui de la FFTRI.
2. Les différentes catégories récompensées sont les suivantes :
 - 3 premières Femmes et 3 premiers Hommes au scratch
 - 3 premières Femmes et 3 premiers Hommes de chaque catégorie (Junior, Senior, Master) sans cumul
3. Il est impératif de respecter le code de la route.
4. Il est interdit de recevoir une aide extérieure et donc tout véhicule suiveur est interdit, sont de même interdits les accompagnateurs cyclistes et pédestres sous peine de disqualification.
5. Seuls les arbitres officiels de la FFTRI peuvent appliquer des sanctions ou déléguer un pouvoir à un commissaire d'organisation.
6. Les arbitres officiels sont vêtus d'une tenue bleue et grise.
7. Interdiction de doubler un autre concurrent pour tous les croisements et passage des ponts.
8. Le concurrent qui désire abandonner ou qui est disqualifié est tenu de porter son dossard et son transpondeur à un arbitre ou au poste d'organisation le plus proche.
9. **Pas de remboursement des droits d'inscription en cas de défection du triathlète pour quelque motif que cela soit. Attention ce point est important. Cependant en cas d'accident ou maladie sur présentation d'un certificat médical attestant et précisant d'une manière formelle l'incapacité physique à participer le 02 juillet 2022 au Triathlon M Embrun Ou encore dans le cas du décès d'un des parents, conjoint ou enfant du concurrent dans la semaine précédant le 02 juillet 2022 et sur présentation d'un certificat de décès et d'un justificatif du lien de parenté. Dans ces deux cas seulement, un remboursement de 50% du droit d'inscription payé sera accordé au compétiteur pour l'année 2022. Aucune autre dérogation ne sera acceptée.**
- Si l'épreuve est annulée 2 mois avant la date de l'épreuve pour raison sanitaire liée au COVID 19, un remboursement de 100% du droit d'inscription payé sera accordé au compétiteur pour l'année 2022.
10. Le nombre de participants est limité à **700** participants pour l'édition 2022.
11. Le prix de l'inscription est de 60€. La clôture des inscriptions est fixée au 15/06/2022 et se fait uniquement en ligne sur le site www.embruntriathlon.com
Prix du Pass Compétition : 20€.

12. Le bonnet de bain, 1 dossard, 1 plaque à vélo sont fournis par l'organisateur. Ce matériel deviendra la propriété du compétiteur après la course.

Un transpondeur sera prêté et devra être rendu à l'arrivée.

13. Les triathlètes seront tenus de porter le dossard (**Porte ceinture obligatoire mais non fournie par l'organisateur**) sans qu'aucune partie de ces derniers ne soit cachée ou enlevée. Il en sera de même pour les bonnets de bain et les plaques vélo.

14. Le casque cycliste et le bonnet de bain sont obligatoires ainsi que le dossard et la plaque de vélo. Dans le parc à vélo l'accrochage du vélo se fait par la selle sur les barrières.

15. Ouverture du parc à vélo : Le samedi 02/07/2022 de 5h30 à 7h00.

16. Les déplacements des concurrents dans le parc à vélo se feront uniquement à pied.

17. La ligne tracée à la sortie du parc à vélo et celle tracée à l'arrivée du vélo indiquera l'endroit où les concurrents devront respecter l'obligation de monter sur le vélo et de descendre du vélo.

18. Le départ se fera le samedi 02/07/2022 à 8h00 pour les femmes et 8h05 pour les hommes

19. HORAIRES DISQUALIFICATIFS :

| | | |
|----------------------|-------------------------|-------|
| Natation (45mns) | km 0 | 8h50 |
| Vélo (2h30) | St Apollinaire – km 19 | 10h05 |
| | Savines le Lac – km 34 | 10h50 |
| | Parc à vélo – km 44 | 11h20 |
| Course à pied (1h15) | Ligne d'arrivée – Km 10 | 12h35 |

Tout concurrent arrivant à ces différents postes après ces horaires sera disqualifié d'office et devra rendre son dossard et son transpondeur à un arbitre ou à un membre de l'organisation.

20. Présence obligatoire au briefing du samedi 02/07/2022 de 7h20 à 7h50 dans le parc à vélo au plan d'eau d'Embrun.

21. Chaque concurrent devra se conformer aux exigences sanitaires en vigueur à la date de l'épreuve (pass sanitaire, port du masque, distanciation sociale, gestes barrières, vaccination etc. ou toute autre mesure décrétée par le gouvernement).

22. Composition des ravitaillements : Eau minérale, Boisson gazeuses, coca-cola, fruits secs.

23. Postes de ravitaillement :

Natation : aucun

Vélo : St Apollinaire

(1 bidon plein sera remis en échange d'1 bidon vide. Pas de remplissage)

Course à pied : CNA - UCPA (A/R) – Rond-point Intersport – Chemin sous le Roc

24. Distances :

Natation : 1,5 kilomètres

Vélo : 44 kilomètres

Course à pied : 10 kilomètres

25. Il est possible qu'un contrôle anti-dopage soit réalisé après l'arrivée selon les règles prévues par la FFTRI ainsi qu'un contrôle anti-dopage mécanique avant, pendant et après l'épreuve.

26. Tous les concurrents seront obligatoirement détenteurs d'une licence à la Fédération Française de Triathlon en cours de validité à la date de l'épreuve ou être licencié dans leur pays d'origine. S'ils sont non licenciés ils devront prendre un Pass Compétition journée d'un montant de 20€ et devront alors fournir **un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition** (modèle fourni sur le site internet de l'épreuve : www.embruntriathlon.com) **ou de la discipline considérée en compétition, datant de moins d'un an à la date du jour d'inscription à la compétition.**

27. Sanctions : Barème des Sanctions - voir le cahier des charges de la FFTRI

28. En dehors des points précédents, il est fait application de la Règlementation Sportive 2022 de la Fédération Française de Triathlon. Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance et l'accepter. Et notamment reconnaît comprendre la réglementation de la FFTRI relative au drafting et au dopage.

29. Drafting interdit

30. Le retrait des dossards se fera UNIQUEMENT au plan d'eau d'Embrun / Village exposants le vendredi 01/07/2022 de 15h00 à 20h00. Chaque concurrent devra présenter sa carte d'identité au moment du retrait de son dossard. En cas de mauvais temps, l'organisation se réserve le droit de modifier le lieu de retrait de son dossard.

31. La remise des prix se fera le samedi 02/07/2022 à partir de 17h00 au plan d'eau d'Embrun.

32. Dans le cas où la natation serait impossible, la partie natation serait transformée en deux boucles de 2,5 km chacune de course à pied autour du plan d'eau d'Embrun pour un total de 5kms.

33. La responsabilité de l'organisateur en cas de vol ou de dégradation se limite pour les vélos à ceux dont il a la garde dans le parc à vélo le samedi 02/07/2022 de 5h30 à 12h35.
Pour le petit matériel aucune responsabilité de l'organisateur.

34. Le dossier d'inscription doit être complet et se fait en ligne directement sur le site internet de l'épreuve www.embruntriathlon.com

35. Tout dossier d'inscription incomplet ou non conforme ne sera pas pris en compte par l'organisation qui procédera au rejet sans remboursement lors de la vérification du dossier sans qu'une contestation soit possible. Vérifiez donc bien votre dossier avant paiement.

36. Chaque participant autorise expressément l'Association Triathlon M Organisation ainsi que ses ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Triathlon M Embrun, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être portées à cette durée.